

Secrétariat général

258° séance du SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-201030

Le 30 octobre 2020

de 8 h 30 à 13 h 25

À distance / Microsoft Teams



Téléphone : 506.858.4106

## **SAC-201030**

## UNIVERSITÉ DE MONCTON

258e séance du

## SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 30 octobre 2020

 $\grave{A}$  distance / Microsoft Teams

## **PRÉSENCES**

## **MEMBRES**

Hélène Albert, professeure	Moncton	Robert Levesque, professeur	Edmundston
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Julien Massicotte,	
Claudine Auger, professeure	Shippagan	professeur	Edmundston
Néné Mamata Bah,		Gervais Mbarga, professeur	Moncton
étudiante	Shippagan	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Dany Benoit, directeur général de la Formation		Denis Prud'homme, recteur	11101101011
continue	Moncton	et vice-chancelier	U de M
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Pascale Rioux, étudiante	Moncton
Francis Bourgoin, étudiant	Moncton	Denis Roy, doyen	Moncton
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moneton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la	
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	recherche	U de M
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Lise Savoie, professeure	Moncton
Gabriel Cormier, doyen	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Mona Luiza Ungureanu,	
Étienne Dako, professeur	Moncton	professeure	Shippagan
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton	<b>AUTRES PERSONNES PRÉ</b>	<u>SENTES</u>
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston	Lynne Castonguay,	U de M
Marie-Andrée Giroux, professeure	Moncton	secrétaire générale Janice Comeau, secrétaire	U de M
Adrien Habermacher,	Wioneton	d'assemblée	O de M
professeur	Moncton	Elizabeth Dawes, vice-	U de M
Horia-Daniel Iancu,		rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales	
professeur	Moncton		
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Madeleine Dubé, vice-	Edmundston
Michelle Landry, professeure	Moncton	rectrice	
Mathieu Lang, professeur	Moneton	Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Gabriel LaPlante,	Wildlieboli	Nathalie Haché, directrice	U de M
professeur	Moncton	par intérim CAPM	C 40 1/1
Alain Lavoie, étudiant	Moncton	Jean-François Richard,	U de M
Caroline P. LeBlanc,	3.6	président d'assemblée	CI.
professeure	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Stéfanie Wheaton,	Moncton
Monique Levesque, professeure	Moneton	registraire	-

ABSENCES : Suzanne Harrison, Edgar Robichaud et Maxime Roy

## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
	2.1. Rappel des éléments de procédure	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	CORRESPONDANCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-200828	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
	8.1. Autres	5
9.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	5
	9.1. Évaluation des programmes	5
	9.1.1. Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	6
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	8
	10.1. Suivi du rapport de la planification académique	
11.	NOMINATIONS	9
	11.1. Comité d'appel du Sénat académique	9
	11.1.1. Professeur	10 10
	11.2. Conseil de la langue française	10
12.	DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE	10
13.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	11
14.	SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	
15.	AFFAIRES NOUVELLES	
16.	PROCHAINE RÉUNION	12
17.	CLÔTURE	12

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

Pag	$\mathbf{e}$
EXE 1 : Transcription	••
EXE 2 : Enregistrement	••
EXE 3 : Documents	••
Document A : Ordre du jour adopté	()
Document B:B(	()
Document C:	()
Document D:D(	()
Document E:E(	()
Document F:F(	()
Document G:G(	()
Document H:H(	()
Document I :	()
Document J:J(	( )

★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

#### Nota bene:

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <a href="https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux">https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux</a>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un R (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un P.

## 1. OUVERTURE (258e séance)

8 h 33 : Le recteur et vice-chancelier procède à l'ouverture de la réunion en faisant la lecture du texte de reconnaissance envers les peuples autochtones : « L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à Nathalie Haché, directrice par intérim de la Direction des communications, des affaires publiques et du marketing. Les personnes excusées sont Suzanne Harrison, Edgar Robichaud et Maxime Roy.

Janice Comeau et Hanane Ghouili sont nommées scrutatrices pour cette réunion.

#### 2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

#### R: 01-SAC-201030

Denis Prud'homme, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique accepte que **Jean-François Richard** agisse comme président d'assemblée du Sénat académique pour l'année 2020-2021, soit du 30 octobre 2020 au 30 août 2021. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

#### 2.1. Rappel des éléments de procédure

Mme Hanane Ghouili de la Direction générale des technologies rappelle quelques éléments techniques à respecter pour le bon fonctionnement de la réunion virtuelle.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale demande à chaque membre d'ouvrir leur caméra afin d'authentifier les participantes et les participants à la rencontre.

Le droit de présence est vérifié et tout est en règle.

## 5. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### R: 02-SAC-201030

Lacina Coulibaly, appuyé par Gervais Mbarga, propose:

« Que l'ordre du jour de la réunion SAC-201030 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-200828

#### R: 03-SAC-201030

Étienne Dako, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

« Que le procès-verbal SAC-200828 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

#### 8.1. Autres

Aucune question n'est soulevée.

#### 9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

#### 9.1. Évaluation des programmes

#### 9.1.1. Baccalauréat ès arts multidisciplinaire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que le Baccalauréat ès arts multidisciplinaire est offert au campus de Moncton et au campus d'Edmundston. Le campus de Shippagan offre la première année du programme.

L'équipe d'évaluateurs externes est composée des professeurs Clint Bruce de l'Université Sainte-Anne et de Guy Chiasson de l'Université de Québec en Outaouais.

Dans le *Rapport sur la planification académique* de 2016, ce programme figure parmi les programmes prioritaires.

#### R: 04-SAC-201030

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose:

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

#### Recommandation 1

Que le décanat des Études au campus d'Edmundston et la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) au campus de Moncton explorent les mécanismes possibles pour favoriser une intégration accrue de l'apprentissage expérientiel au B.A. multidisciplinaire.

#### Recommandation 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) au campus de Moncton développe une filière beaux-arts pour le B.A. multidisciplinaire.

#### Recommandation 3

Que le décanat des Études au campus d'Edmundston et la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) au campus de Moncton explorent les mécanismes possibles pour intégrer un stage de type recherche au B.A. multidisciplinaire.

#### **Recommandation 4**

Que le décanat des Études au campus d'Edmundston et la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS), en collaboration avec le décanat des Études au campus de Shippagan, mettent sur pied un comité réseau pour se pencher sur les défis du B.A. multidisciplinaire et partager les meilleures pratiques. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

## 9.1.2. Baccalauréat en sciences de kinésiologie

Le programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie est offert par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. L'évaluation du programme a été faite par les professeurs François Prince de l'Université de Montréal et Dany MacDonald de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans le Rapport sur la planification académique de 2016, on a identifié ce programme comme faisant partie des programmes prioritaires.

#### R: 05-SAC-201030

Gilles Roy appuyé par Lacina Coulibaly, propose:

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

#### **Recommandation 1**

Que l'UARD augmente les heures de laboratoire associées aux cours magistraux en anatomie, physiologie et biomécanique pour se mettre en conformité avec les normes canadiennes afin de permettre aux étudiantes et étudiants de développer toutes les habiletés professionnelles nécessaires.

#### **Recommandation 2**

Que l'UARD revoie tous les plans de cours afin d'éviter le dédoublage des contenus et de s'assurer que les étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Moncton reçoivent la même formation.

#### **Recommandation 3**

Que l'UARD augmente le niveau de difficulté des cours offerts, en commençant par un approfondissement de la matière, notamment dans les cours pratiques.

#### **Recommandation 4**

Que l'UARD augmente les exigences des cours, en visant un meilleur arrimage entre la formation théorique et pratique et les prérequis du métier de kinésiologue demandés par les employeurs.

## **Recommandation 5**

Que l'UARD vise à signer des ententes formelles avec les entreprises et services qui sont hébergés au Centre d'éducation physique et des sports (CEPS) et qui pourraient devenir des milieux de stage privilégiés afin d'améliorer la formation professionnelle des étudiantes et étudiants.

## **Recommandation 6**

Que l'UARD réévalue les stages obligatoires et considère un modèle où l'accès aux stages est limité selon des critères précis.

#### Recommandation 7

Que l'UARD développe un plan stratégique de recherche et que ce plan soit déposé au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 décembre 2021. »

6

#### 9.1.2. Baccalauréat en sciences de kinésiologie (suite)

Amendement (modification à la Recommandation 7)

#### P: 06-SAC-201030

Olivier Clarisse propose que la Recommandation 7 soit modifiée comme suit :

#### **Recommandation 7**

« Que l'UARD précise au sein d'un plan stratégique de recherche déposé au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 31 décembre 2021 comment les activités d'apprentissage étudiantes s'inscrivent dans ce plan. »

Cette proposition n'a pas reçu d'appui.

Vote sur la proposition principale

Vote sur R05 Pour : 34 Contre : 3 ADOPTÉE

#### 9.1.3. Doctorat professionnel en psychologie

La professeure Julie Gosselin de l'Université du Québec en Outaouais et le professeur Marc-Simon Drouin de l'Université du Québec à Montréal ont agi comme évaluateurs externes pour le programme de Doctorat professionnel en psychologie.

Le VRER précise que le Doctorat professionnel en psychologie figure parmi les programmes prioritaires selon le *Rapport sur la planification académique* de 2016.

#### R: 06-SAC-201030

Gilles Roy, appuyé par Natalie Carrier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

#### Recommandation 1

Que l'École de psychologie clarifie la raison d'être et la forme prise par l'examen doctoral afin de s'assurer qu'il remplit un rôle utile et distinct des autres composantes du programme et qu'il permet le développement de compétences nécessaires et importantes dans la pratique des futures psychologues professionnelles et des futurs psychologues professionnels.

#### Recommandation 2

Que l'École de psychologie explore les possibilités de développer davantage de places de stage sur le campus.

#### **Recommandation 3**

Que l'École de psychologie se dote d'un guide permettant de clarifier les attentes pour la thèse D.Psy., incluant la philosophie guidant cette composante, les méthodes de recherche acceptées, la taille minimale et des critères permettant de s'assurer de la faisabilité du projet dans les délais requis, ainsi que des exemples de types de projets acceptables.

#### **Recommandation 4**

Que l'École de psychologie révise le guide étudiant du D.Psy. afin de clarifier les procédures qui permettent de résoudre les conflits, de gérer les plaintes et d'assurer un suivi auprès des étudiantes et des étudiants qui n'atteindraient pas les exigences minimales de performance au niveau des compétences cliniques de base attendues pour leur niveau de formation. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

7

## 10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

#### 10.1. Suivi du Rapport de la planification académique

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente un bilan des actions entreprises suivant l'exercice de planification académique de l'Université de Moncton de 2016. Il rappelle que six catégories ont été définies lors de cette étude, soit : les programmes prioritaires, les programmes à maintenir, les programmes nécessitant une attention particulière, les programmes à développer, les programmes à abolir ou redéfinir et les recommandations diverses visant à bonifier l'offre des programmes.

Le VRER présente un tableau sommaire de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations selon chacune des catégories. L'on constate que certains dossiers sont clos, qu'il y a des projets encore en cours et que, dans certains cas, les dossiers ont peu ou pas avancés. Le VRER liste les sept nouveaux programmes adoptés par les instances représentant 33 % de la mise en œuvre des recommandations. Il y a neuf nouveaux programmes en développement qui se traduit par 43 % des actions souhaitées. Le développement de cinq nouveaux programmes (24 %) a été annulé ou suspendu. Dix programmes (48 %) ont été abolis ou redéfinis et 24 % sont en cours d'abolition ou de redéfinition. Il y a six programmes (29 %) pour lesquels aucun projet d'abolition ou de redéfinition n'a été présenté au Comité des programmes.

Concernant la suite des choses, dans un premier temps, le VRER indique qu'il faudra assurer le suivi des programmes à développer, des programmes à abolir ou à redéfinir et se pencher sur les programmes nécessitant une attention particulière. Il faut également préparer le terrain pour un prochain exercice de planification académique stratégique.

#### 10.2. <u>COVID-19 - Mesures exceptionnelles : Examens</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) reconnaît les défis vécus par la population étudiante en ces temps de pandémie. Cette situation sans précédent exige de l'adaptation de part et d'autre. Les étudiantes et étudiants ont récemment soumis leurs préoccupations entourant l'administration d'examens numériques à l'attention de la RVD (réunion des vice-doyennes et des vice-doyens). Certains examens sont configurés de sorte qu'il n'est pas possible pour l'étudiante ou l'étudiant de revenir en arrière. L'on remarque également que, dans certains cas, les questions sont minutées. De l'avis de plusieurs, ces pratiques occasionnent du stress chez de nombreux étudiantes et étudiants et elles ne constituent pas une bonne approche pédagogique. En revanche, cette façon de faire peut freiner les tentatives de plagiat et de tricherie.

Plusieurs instances ont examiné la question, soit l'Équipe décisionnelle, la RVD et le Comité des programmes.

Une discussion s'ensuit sur la recommandation du Comité des programmes.

## R: 07-SAC-201030

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Considérant que l'Université de Moncton se retrouve confrontée aux impacts de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la RVD (Réunion des vice-doyennes et vice-doyens), la FÉÉCUM (Fédération des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton) et le Comité des programmes estiment que plusieurs options dans plusieurs plateformes, dont CLIC, ne correspondent pas aux bonnes pratiques pédagogiques;

Considérant qu'il existe plusieurs stratégies permettant l'évaluation des apprentissages chez les étudiantes et les étudiants; Il est proposé:

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'interdire, pour l'année universitaire 2020-2021, l'utilisation des deux options suivantes offertes dans une plateforme électronique lors des épreuves de contrôle minutées et non minutées dans un cours, soit (1) l'empêchement du retour aux questions précédentes, et (2) le minutage individuel de chaque question et que l'interdiction entre en vigueur au plus tard le 5 novembre 2020. »

Note: il est à noter qu'au troisième « Considérant », on s'est entendu à l'amiable de remplacer les termes options, trucs et astuces par le mot « stratégies ». On remplace « examens » par « épreuves de contrôle ». On ajoute « dans un cours » après les mots « non minutés ». Enfin, on s'entend à l'amiable d'ajouter pour l'année universitaire 2020-2021 à la résolution.

#### P: 08-SAC-201030

#### Amendement

Céline Surette, appuyée par Monique Levesque, propose d'ajouter au premier paragraphe de la proposition le libellé suivant : « *étant entendu qu'il est possible de diviser l'examen en bloc* ». Le paragraphe en question se lirait alors comme suit :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'interdire, pour l'année universitaire 2020-2021, l'utilisation des deux options suivantes offertes dans une plateforme électronique lors des épreuves de contrôle minutées et non minutées dans un cours, soit (1) l'empêchement du retour aux questions précédentes, et (2) le minutage individuel de chaque question <u>étant entendue qu'il est possible de diviser l'examen en bloc</u> et que l'interdiction entre en vigueur au plus tard le 5 novembre 2020. »

Vote sur P08 Pour : 10 Contre : 27 REJETÉE

#### P: 09-SAC-201030

#### Amendement

Oliver Clarisse propose:

que l'on ajoute à la fin de la recommandation les mots suivants : « et que toutes exemptions à ces interdictions soient circonstanciées et approuvées par les conseils de facultés et unités concernées. »

Note: Cette proposition n'a pas reçu d'appui.

Vote sur la résolution principale avec modifications faites à l'amiable

Vote sur R07 Pour : 32 Contre : 1 ADOPTÉE

## 10. NOMINATIONS

#### 10.2. Comité d'appel du Sénat académique

#### 10.2.2.**Professeur**

## R: 10-SAC-201030

## Mise en candidature:

Robert Levesque Proposé par Lacina Coulibaly

## 10.2.2.**Professeur** (suite)

Robert Levesque est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.

#### 10.2.3.**Doyen**

#### R: 11-SAC-201030

#### Mises en candidature:

Gabriel Cormier Proposé par Gabriel LaPlante Natalie Carrier Proposée par Étienne Dako

Natalie Carrier souhaite retirer sa candidature.

Gabriel Cormier est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.

## 10.2.4. Présidence

#### R: 12-SAC-201030

La secrétaire générale poursuit ses démarches afin de joindre un candidat potentiel pour ce poste et de vérifier son intérêt. Ce candidat avait été recommandé par le Sénat académique et le Bureau de direction du Sénat académique.

## 10.2.5. Présidence suppléante

#### R: 13-SAC-201030

## <u>Mise en candidature</u>:

Marthe Robichaud Proposée par Mathieu Lang

Marthe Robichaud est élue présidente suppléante du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation

## 10.3. Conseil de la langue française

#### R: 14-SAC-201030

#### Mises en candidature:

Marc Basque Proposé par Hélène Albert Éric Hervet Proposé par Céline Surette

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

## 11. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE

## R: 15-SAC-201030

Jean-François Thibault, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant les détails du tous les votes qui se sont tenus lors de la réunion soient supprimés. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

10

#### 12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier fait le point sur plusieurs dossiers en cours depuis la dernière réunion du Sénat académique :

- Plusieurs rencontres individuelles ont eu lieu entre le recteur et les professeurs des trois campus. Ceci a permis d'identifier les expertises de chacun, les projets de recherche en cours et de cerner des opportunités pour développer des projets collaboratifs.
- Plusieurs rencontres avec les associations étudiantes ont eu lieu.
- Une rencontre a eu lieu avec l'honorable Trevor Holder, ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail, afin de faire le point sur divers dossiers (subventions, financement et autres) ainsi que la possibilité de tenir un forum portant sur l'éducation postsecondaire.
- Le dossier de la formation en sciences infirmières a retenu l'attention de l'Équipe de direction.
- Sur le budget universitaire, on se doit de voir comment on peut améliorer la gestion, assurer la qualité des programmes et éliminer les barrières qui nous empêchent de fonctionner de manière optimale. Le modèle d'affaires de l'Université de Moncton n'est pas un modèle virtuel.

Lors de la discussion, on rappelle que les heures d'ouverture de la Librairie acadienne ne sont pas suffisantes et qu'il serait bien d'examiner ce dossier. En revanche, on apprécie davantage les services alimentaires. On remarque une amélioration soutenue dans l'offre de ce service.

Lors de la discussion, on rappelle que toutes formes de bourses et d'aide financière seront la bienvenue pour les étudiantes et les étudiants internationaux.

Dans un autre ordre d'idées, on encourage la Direction d'inviter des expertes et des experts pour échanger sur le concept de la « liberté d'expression ». On rappelle la situation à l'Université d'Ottawa.

Enfin, on rappelle à la Direction que l'Université de Moncton est en milieu minoritaire et que, dans nos échanges avec les représentantes et représentants de la Province, il ne faut pas perdre les gains obtenus au fil des années.

## 12.2. **COVID-19**

Certains membres soulignent que, en ce temps de pandémie, il est difficile de recevoir les étudiantes et les étudiants dans leur bureau.

On rappelle qu'un sous-comité du Sénat académique avait été suggéré lors de la dernière réunion pour discuter des questions liées à la COVID-19.

Le recteur et vice-chancelier remercie les membres pour les commentaires. Il indique que l'Université est ouverte, mais que les plans organisationnels doivent être respectés. Les exigences sont en place en tenant compte des consignes de Santé publique. Il rappelle également le rôle de l'Équipe décisionnelle.

## 13. SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le recteur et vice-chancelier indique que la dernière réunion du Conseil portait principalement sur l'adoption des budgets 2020-2021 et 2021-2022 de l'Université.

## 14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

## 15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendre di  $5~{\rm mars}~2021$  à  $8~{\rm h}~30.$ 

## 16. CLÔTURE

Le président d'assemblée remercie Hanane Ghouili et Michel Couture pour leur appui technique.

La réunion se termine à 13 h 25.

Lynne Castonguay

Secrétaire générale

SAC-201030

ANNEXE 1

Transcription de la 258e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 30 octobre 2020

Disponible sur le portail :

https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux

Transcription préparée par

Suzanne Beaulieu PRO DOCUMENTS Dieppe (Nouveau-Brunswick)



## **SAC-201030**

## ANNEXE 2

# Enregistrement de la 258e séance

du

## SÉNAT ACADÉMIQUE

 $Le \ 30 \ octobre \ 2020$ 

Enregistrement déposé aux

Services des archives de l'Université de Moncton



SAC-201030 ANNEXE 3

Documents de la 258° séance du SÉNAT ACADÉMIQUE Le 30 octobre 2020

Documents déposés sur le portail :

 $\underline{https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux}$ 

